

FINI LA VACANCE !

MOBILISER LE BÂTI VACANT POUR PRODUIRE DES LOGEMENTS COLLECTIFS INNOVANTS



Appel à manifestation d'intérêt à destination des communes (AMI)

- Accueillir en résidence (5 jours) des professionnels de l'aménagement urbain, de l'architecture, des artistes et des animateurs de la concertation
- Bénéficier de l'expertise d'une équipe de professionnels pour mobiliser le bâti vacant et explorer des pistes de revalorisation du centre-bourg





1. LE CONTEXTE

- Les politiques nationales et la conjoncture locale imposent aujourd'hui de reconsidérer les stratégies urbaines et la production architecturale dans l'objectif de :
 - revitaliser les centre-bourgs parfois délaissés ;
 - replacer l'individu et le lien social au coeur des stratégies d'aménagement ;
 - d'économiser le foncier.
- Le parc de logements en Ardèche n'est plus adapté aux besoins en matière de trajectoires résidentielles, de diversité, d'évolutivité, et d'adaptation au changement climatique.
- Le taux de vacance est élevé dans les villes et villages ardéchois et nombre de centre villages se trouvent en perte de vitalité.

La mobilisation du bâti vacant et la production d'un nouveau modèle de logement se présentent donc comme des objectifs incontournables.

Le CAUE de l'Ardèche avec l'appui du programme Leader, et la DDT 07, engagent la démarche « Fini la vacance ! » pour accompagner les communes dans la compréhension et la résorption des situations de vacance, et la reconquête des centre-bourgs avec des modes d'Habiter innovants.

- Un séminaire introductif le jeudi 8 octobre 2026 ;
- Deux résidences de professionnels sur des sites retenus sur candidatures (avril 2027) ;
- Un séminaire de cloture (juin 2027).





2. L'APPORT D'UNE RÉSIDENCE DANS VOTRE COMMUNE

- la présence d'une équipe de professionnels de l'aménagement urbain, de l'architecture, d'artistes et/ou d'animateurs de la concertation pendant 5 jours sur votre territoire ;
- l'élaboration d'un état des lieux de votre centre bourg (atouts, contraintes potentiels) et du/des bien(s) vacant(s) identifié(s) ;
- l'élaboration de scénarios de reconquête et de revalorisation du/des bien(s) vacant(s), dans une perspective globale de revitalisation du bourg et de recherche d'un nouveau modèle de logement adapté aux besoins ;
- l'animation de la concertation avec les habitants et les usagers, ainsi qu'avec les propriétaires privés des logements vacants identifiés par vos soins en amont ;
- la restitution du travail de l'équipe à l'occasion d'un séminaire de clotûre en juin 2027 et d'une valorisation par vidéo.

Une enveloppe
de 17 500 € est
attribuée à l'équipe
en résidence sur
votre territoire

F i N i
LA VACANCE !





3. LES CRITÈRES POUR CANDIDATER

- entrer dans le périmètre du GAL Auvergne-Rhône-Alpes ARDECHE (leader-ardecche.fr)
- comporter moins de 5 000 habitants ;
- disposer à minima d'un service accueillant du public parmi école, RPI ou commerce (source domaines B, C et A504 de la Base Permanente des Equipements de l'INSEE) .

N.b. : les choix du jury se porteront de manière privilégiée vers les communes ayant déjà engagé une démarche volontariste en faveur de l'identification et de la prise de contact avec les propriétaires des bâtis vacants ,ou bien de l'acquisition des biens considérés comme stratégiques.

4. LES ENGAGEMENTS DE LA COMMUNE

- identifier un **bâti ou ensemble bâti vacant en centre bourg**, qui soit tout ou partie propriété communale, et qui puisse faire l'objet d'un **travail prospectif** (*propriétaires connus si bien privé*) ;
- être prêts à s'engager dans une **démarche de concertation avec la population et avec les propriétaires de biens vacants** : information en amont de la résidence / contribution à l'animation de la concertation pendant les 5 jours de résidence (*temps conviviaux, etc.*) ;
- s'engager à **offrir une solution d'hébergement** ainsi qu'un **espace de travail** aux professionnels en immersion (*3 personnes sur une durée de 5 jours et 5 nuits*) ;
- désigner un **comité engagé dans le suivi du projet** (*comprenant a minima le/la maire et 2 adjoint(e)s ou conseiller(e)s*).



5. LES MODALITÉS DE CANDIDATURE

Lettre d'intention de la commune exprimant sa motivation à participer à la démarche et justifiant son éligibilité au regard des critères pré-cités (*A4 recto-verso maximum*).

Présentation succincte du/des secteur(s) potentiel(s) à mobiliser :

- plan de cadastre avec positionnement des bâtiments vacants et des principaux équipements ou éléments remarquables environnants (services, commerces, accès, etc.). Un plan annoté à la main pourra suffire ;
- photos du site ;
- études existantes s'il y en a.

L'ensemble est à transmettre par mail à l'adresse suivante :
mvauthier@caue07.fr

6. JURY

- CAUE 07
- DDT 07
- enseignant-chercheur référent du projet.



7. LE CALENDRIER

Lancement AMI	17 septembre 2026
Date limite de candidature des communes :	23 octobre 2026
Jury	26 octobre 2026
Résidences de professionnels	Avril 2027 (<i>à préciser</i>)
Journée de restitution des résidences	Juin 2027 (<i>à préciser</i>)
Valorisation de la démarche (<i>vidéo, témoignages</i>)	Automne 2027



Pour toute information
supplémentaire, vous
pouvez contacter :

Myriam VAUTHIER-SOKOLOV

Conseillère
architecte-urbaniste

mvauthier@caue07.fr

06 45 77 31 35

04 75 64 36 04

caue
de
l'Ardèche

Conseil
d'architecture,
d'urbanisme et
de l'environnement


**PRÉFET
DE L'ARDÈCHE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
Départementale
des Territoires**


**LEADER
ARDÈCHE**
PROJETS RURAUX INNOVANTS



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



Cofinancé par
l'Union européenne